

**SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 2 JUILLET****N° 26-XXIV**

Le jeudi 2 juillet 2026 à 17h55, le Comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT s'est réuni sur la convocation adressée en date du 25 juin par Monsieur Joël GULLON, Président, à GRENOBLE.

Nombre de membres en exercice :	31
Nombre de membres présents :	20
Nombre de pouvoirs :	6
Nombre de voix :	26

Secrétaire de séance : Laëtitia ZAVATTONI

**PRESENTS TITULAIRES**

Laurent AMADIEU, Philippe CARDIN, Bruno CATTIN, Grégory CESBRON, Florent CHOLAT, Jean-François CLAPPAZ, Cécile CURTET, Imen DE SMEDT, Sylvie DRULHON, Anne GERIN, Joël GULLON, Anthony MOREAU, François OLLEON, Jean-Pierre PERROUD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Eric ROSSETTI, Jean-Luc ROUX, Catherine TROTON, Laëtitia ZAVATTONI

**PRESENT SUPPLEANT VOTANT**

Sébastien METAY

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR**

Henri BAILE à Jean-Luc ROUX  
Coralie BOURDELAIN à François OLLEON  
Jean-Claude DARLET à Imen DE SMEDT  
Nicolas JALLOT à Eric ROSSETTI  
Francis PILLOT à Florent CHOLAT  
Laurent THOVISTE à Philippe CARDIN

**OBJET : Création de la commission Urbanisme**

Considérant la nécessité d'assurer et de suivre la mise en œuvre du SCoT en vigueur, il proposé la création d'une commission Urbanisme.

Cette commission est composée :

- d'un Vice-Président de l'EP SCoT : François OLLEON (CC Le Grésivaudan)
- six autres membres du Comité syndical issus des 6 autres EPCI

Ces membres seront désignés par arrêté du Président.

Il est rappelé que ce dernier est président de droit de toutes les commissions. Au cours de la première réunion, la commission permettra au vice-président désigné d'assurer la présidence et le secrétariat de celle-ci.

Vote à l'unanimité

Fait à GRENOBLE, le 2 juillet 2026

Le Président,

Joël GULLON

